

**CERTIFICAT DE LOCALISATION**

**COPROPRIÉTÉ  
SOLAR CONDO TOUR 2 (RC5)  
MAGELLAN 2**

**LOTS 6 332 848 et 6 388 820  
(PARTIES COMMUNES)**

**LOTS 6 307 518, 6 329 105 et 6 332 849  
(PARTIES COMMUNES – STATIONNEMENT SOUTERRAIN)**

**LOTS 6 332 851 et 6 388 819 (LOT TRANSITOIRE)  
(PARTIES PRIVATIVES – COMMERCIALES C14)**

**LOT 6 388 821  
(PARTIE PRIVATIVE – LOT TRANSITOIRE)**

**LOTS 6 388 822 à 6 389 007  
(PARTIES PRIVATIVES)**

**DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Je, soussigné, **YVES CHATELOIS**, arpenteur-géomètre, dûment autorisé à pratiquer dans la Province de Québec, fais rapport que:

**1. RELEVÉ DU SITE**

Les 8 et 11 juillet 2019 ainsi que le 3 septembre 2020, un relevé des lieux a été complété pour localiser un bâtiment en construction (RC5) de dix-sept (17) étages et trois (3) niveaux de stationnement souterrain avec un revêtement partiel de brique et de métal. Notons qu'à la date du levé des étages n'étaient pas terminées et que d'autres s'ajouteront au terme de la construction. La propriété sous étude porte le numéro 5905, boulevard du Quartier dans la municipalité de la Ville de Brossard et dont les natures, les formes et les dimensions sont telles que montrées sur la copie ci-jointe du plan.

Notez qu'au moment du levé, plusieurs balcons n'avaient pas encore de garde-corps installé.

## **2. DESCRIPTION ACTUALISÉE DE L'EMPLACEMENT**

Pour les besoins spécifiques de ce certificat de localisation, portant entre autres sur les lots privés 6 388 822 à 6 389 007 montrés aux feuillets 3 à 13 de 13 du plan ci-joint, les lots communs 6 329 106 et 6 329 107 sont omis du présent document. Pour l'étude détaillée de ces dits lots, voir le certificat de localisation du bâtiment RC4 préparé par le soussigné sous sa minute 2663, en date du 12 janvier 2021.

Suivant mon opinion, cet emplacement connu et désigné comme étant les lots communs **SIX MILLIONS TROIS CENT SEPT MILLE CINQ CENT DIX-HUIT, SIX MILLIONS TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE CENT CINQ, SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT, SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF** et **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT (6 307 518, 6 329 105, 6 332 848, 6 332 849, 6 388 820)** ainsi que les lots privés **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN, SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT DIX-NEUF** et **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT ET UN à SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT (6 332 851, 6 388 819 et 6 388 821 à 6 389 007)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie.

Les lots privés 6 388 822 à 6 389 007, soit les unités résidentielles, ne font pas l'objet de la description actualisée. Ils sont représentés aux feuillets 3 à 13 de 13 du plan ci-joint.

Ces lots font partie du PC-40215.

Les altitudes orthométriques sont basées sur le système de référence altimétrique CGVD28 (Point No 87KZ008, Alt.: 29,054).

### **Lot 6 307 518 (Partie commune – stationnement souterrain)**

**Du nadir à l'altitude 22,10 mètres (CGVD28)**

Du nadir à l'altitude 21,73 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT SEPT MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (6 307 518)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant soixante-douze mètres et quarante-quatre centièmes (72,44 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848,

mesurant trente-quatre mètres et soixante centièmes (34,60 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 329 105, mesurant soixante-dix-sept mètres et cinquante-sept centièmes (77,57 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 849, mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (28,98 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinq mètres et treize centièmes (5,13 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinq mètres et soixante-deux centièmes (5,62 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie deux mille six cent cinquante-cinq mètres carrés et un dixième (2 655,1 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 307 518 (Partie commune – stationnement souterrain)**

**De l'altitude 22,10 à l'altitude 22,35 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,73 à l'altitude 21,98 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT SEPT MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (6 307 518)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure régulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant soixante-douze mètres et quarante-quatre centièmes (72,44 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant trente-quatre mètres et soixante centièmes (34,60 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 329 105, mesurant soixante-dix-sept mètres et cinquante-sept centièmes (77,57 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 849, mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (28,98 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinq mètres et treize centièmes (5,13 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinq mètres et soixante-deux centièmes (5,62 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie deux mille six cent cinquante-cinq mètres carrés et un dixième (2 655,1 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 307 518 (Partie commune - stationnement souterrain)**

**De l'altitude 22,35 à l'altitude 22,71 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,98 à l'altitude 22,34 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT SEPT MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (6 307 518)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant soixante-douze mètres et quarante-quatre centièmes (72,44 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant trente-quatre mètres et soixante centièmes (34,60 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 329 106, mesurant soixante-dix-sept mètres et cinquante-sept centièmes (77,57 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (28,98 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinq mètres et treize centièmes (5,13 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinq mètres et soixante-deux centièmes (5,62 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie deux mille six cent cinquante-cinq mètres carrés et un dixième (2 655,1 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 329 105 (Partie commune - stationnement souterrain)**

**Du nadir à l'altitude 22,10 mètres (CGVD28)**

Du nadir à l'altitude 21,73 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE CENT CINQ (6 329 105)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure régulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par les lots 6 332 849 et 6 307 518, mesurant cent sept mètres et soixante-dix-huit centièmes (107,78 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant trente-deux mètres et soixante-deux centièmes (32,62 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant cent sept mètres et soixante-dix-huit centièmes (107,78 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 849, mesurant trente-deux mètres et soixante-deux centièmes (32,62 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie trois mille cinq cent quinze mètres carrés et deux dixièmes (3 515,2 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 329 105 (Partie commune – stationnement souterrain)**

**De l'altitude 22,10 à l'altitude 22,35 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,73 à l'altitude 21,98 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE CENT CINQ (6 329 105)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure régulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par les lots 6 332 849 et 6 307 518, mesurant cent sept mètres et soixante-dix-huit centièmes (107,78 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant trente-deux mètres et soixante-deux centièmes (32,62 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant cent sept mètres et soixante-dix-huit centièmes (107,78 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 849, mesurant trente-deux mètres et soixante-deux centièmes (32,62 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie trois mille cinq cent quinze mètres carrés et deux dixièmes (3 515,2 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 329 105 (Partie commune – stationnement souterrain)**

**De l'altitude 22,35 à l'altitude 22,71 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,98 à l'altitude 22,34 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE CENT CINQ (6 329 105)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 329 107, mesurant trente-cinq mètres et dix-neuf centièmes (35,19 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 329 107, mesurant un mètre et huit centièmes (1,08 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 329 107, mesurant sept mètres et quatre-vingt-onze centièmes (7,91 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 329 107, mesurant dix-neuf mètres et quatre-vingt-seize centièmes (19,96 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant quarante-trois mètres et dix centièmes (43,10 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 329 107, mesurant dix-huit mètres et quatre-vingt-onze centièmes (18,91 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie huit cent vingt-trois mètres carrés et deux dixièmes (823,2 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 329 105 (Partie commune - stationnement souterrain)**

**De l'altitude 22,35 à l'altitude 22,71 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,98 à l'altitude 22,34 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT VINGT-NEUF MILLE CENT CINQ (6 329 105)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 329 107, mesurant vingt et un mètres et cinquante centièmes (21,50 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 329 107, mesurant dix-huit mètres et quatre-vingt-treize centièmes (18,93 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 329 107, mesurant trois mètres et vingt et un centièmes (3,21 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 329 107, mesurant un mètre et neuf centièmes (1,09 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant dix-huit mètres et vingt-huit centièmes (18,28 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 329 107, mesurant vingt mètres et deux centièmes (20,02 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie quatre cent vingt-sept mètres carrés (427,0 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 332 848 (Partie commune - extérieure)**

**Du nadir à l'altitude 22,10 mètres (CGVD28)**

Du nadir à l'altitude 21,73 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT (6 332 848)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant cent cinquante mètres et trente-neuf centièmes (150,39 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant trente-cinq mètres et soixante-seize centièmes (35,76 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 329 105, mesurant trois mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (3,95 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 307 518, mesurant trente-quatre mètres et soixante centièmes (34,60 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 307 518, mesurant soixante-douze mètres et quarante-quatre centièmes (72,44 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 307 518, mesurant cinq mètres et soixante-deux centièmes (5,62 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par les lots 6 307 518 et 6 332 849, mesurant seize mètres et soixante et onze centièmes (16,71 m) le long de cette limite; vers le Sud-

Ouest par le lot 6 332 849, mesurant cinq mètres et soixante-deux centièmes (5,62 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 849, mesurant soixante et un mètres et quarante-six centièmes (61,46 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 849, mesurant douze mètres et dix-huit centièmes (12,18 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 849, mesurant sept centièmes de mètre (0,07 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 849, mesurant cinquante-cinq mètres et trois centièmes (55,03 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par les lots 6 332 849 et 6 329 105, mesurant cent cinquante-trois mètres et quatre-vingt-douze centièmes (153,92 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant quatre mètres et quatre-vingt-huit centièmes (4,88 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 135 226 composant la rue des Éclaircies, mesurant cent cinquante-six mètres et sept centièmes (156,07 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 135 236 composant l'avenue de l'Équinoxe, mesurant soixante et onze mètres et soixante-neuf centièmes (71,69 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant six mètres et un centième (6,01 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant trois mètres et trente-six centièmes (3,36 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon intérieur de neuf mètres (9,00 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie mille quatre cent cinquante-sept mètres carrés et trois dixièmes (1 457,3 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 332 848 (Partie commune - extérieure)**

**De l'altitude 22,10 à l'altitude 22,35 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,73 à l'altitude 21,98 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT (6 332 848)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant cent cinquante mètres et trente-neuf centièmes (150,39 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant trente-cinq mètres et soixante-seize centièmes (35,76 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 329 105, mesurant trois mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (3,95 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 307 518, mesurant trente-quatre mètres et soixante centièmes (34,60 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 307 518, mesurant soixante-douze mètres et quarante-quatre centièmes (72,44 m)

le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 307 518, mesurant cinq mètres et soixante-deux centièmes (5,62 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par les lots 6 307 518 et 6 332 849, mesurant seize mètres et soixante et onze centièmes (16,71 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 849, mesurant cinq mètres et soixante-deux centièmes (5,62 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 849, mesurant soixante et un mètres et quarante-six centièmes (61,46 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 849, mesurant douze mètres et dix-huit centièmes (12,18 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 849, mesurant sept centièmes de mètre (0,07 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 849, mesurant cinquante-cinq mètres et trois centièmes (55,03 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par les lots 6 332 849 et 6 329 105, mesurant cent cinquante-trois mètres et quatre-vingt-douze centièmes (153,92 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant quatre mètres et quatre-vingt-huit centièmes (4,88 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 135 226 composant la rue des Éclaircies, mesurant cent cinquante-six mètres et sept centièmes (156,07 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 135 236 composant l'avenue de l'Équinoxe, mesurant soixante et onze mètres et soixante-neuf centièmes (71,69 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant six mètres et un centième (6,01 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant trois mètres et trente-six centièmes (3,36 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon intérieur de neuf mètres (9,00 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie mille quatre cent cinquante-sept mètres carrés et trois dixièmes (1 457,3 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 332 848 (Partie commune - extérieure)**

**De l'altitude 22,35 à l'altitude 22,71 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,98 à l'altitude 22,34 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT (6 332 848)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant cent cinquante mètres et trente-neuf centièmes (150,39 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant trente-cinq mètres et soixante-seize centièmes (35,76 m) le long de cette limite; vers



le Sud-Est par le lot 6 329 106, mesurant trois mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (3,95 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 307 518, mesurant trente-quatre mètres et soixante centièmes (34,60 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 307 518, mesurant soixante-douze mètres et quarante-quatre centièmes (72,44 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 307 518, mesurant cinq mètres et soixante-deux centièmes (5,62 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 307 518, mesurant cinq mètres et treize centièmes (5,13 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 307 518, mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (28,98 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 329 106, mesurant vingt-six mètres et vingt-six centièmes (26,26 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 329 106, mesurant trente-deux mètres et soixante-deux centièmes (32,62 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par les lots 6 329 106, 6 329 107 et 6 329 105, mesurant cent sept mètres et soixante-dix-huit centièmes (107,78 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant quatre mètres et quatre-vingt-huit centièmes (4,88 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 135 226 composant la rue des Éclaircies, mesurant cent cinquante-six mètres et sept centièmes (156,07 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 135 236 composant l'avenue de l'Équinoxe, mesurant soixante et onze mètres et soixante-neuf centièmes (71,69 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant six mètres et un centième (6,01 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant trois mètres et trente-six centièmes (3,36 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon intérieur de neuf mètres (9,00 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie deux mille neuf cent quatre-vingt-trois mètres carrés et trois dixièmes (2 983,3 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 332 848 (Partie commune - extérieure)**

**De l'altitude 22,71 à l'altitude 26,25 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 22,34 à l'altitude 25,88 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT (6 332 848)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant cent cinquante mètres et trente-neuf centièmes (150,39 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant soixante-treize

mètres et vingt-six centièmes (73,26 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 135 226 composant la rue des Éclaircies, mesurant cent cinquante-six mètres et sept centièmes (156,07 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 135 236 composant l'avenue de l'Équinoxe, mesurant soixante et onze mètres et soixante-neuf centièmes (71,69 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant six mètres et un centième (6,01 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant trois mètres et trente-six centièmes (3,36 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon intérieur de neuf mètres (9,00 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie cinq mille six cent quatre-vingt-six mètres carrés et sept dixièmes (5 686,7 m<sup>2</sup>) distraction faite de la superficie des lots 6 307 519, 6 329 107, 6 332 851 et 6 388 819.

**Lot 6 332 848 (Partie commune - extérieure)**

**De l'altitude 26,25 à l'altitude 29,22 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 25,88 à l'altitude 28,85 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT (6 332 848)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant cent cinquante mètres et trente-neuf centièmes (150,39 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant soixante-treize mètres et vingt-six centièmes (73,26 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 135 226 composant la rue des Éclaircies, mesurant cent cinquante-six mètres et sept centièmes (156,07 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 135 236 composant l'avenue de l'Équinoxe, mesurant soixante et onze mètres et soixante-neuf centièmes (71,69 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant six mètres et un centième (6,01 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant trois mètres et trente-six centièmes (3,36 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon intérieur de neuf mètres (9,00 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie cinq mille six cent quatre-vingt-six mètres carrés et sept dixièmes (5 686,7 m<sup>2</sup>) distraction faite de la superficie des lots 6 307 519, 6 329 107, 6 332 851 et 6 388 819 ainsi que de la superficie globale du lot 6 388 820.

**Lot 6 332 848 (Partie commune - extérieure)**

**De l'altitude 29,22 à l'altitude 58,94 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 28,85 à l'altitude 58,57 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT (6 332 848)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant cent cinquante mètres et trente-neuf centièmes (150,39 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant soixante-treize mètres et vingt-six centièmes (73,26 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 135 226 composant la rue des Éclaircies, mesurant cent cinquante-six mètres et sept centièmes (156,07 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 135 236 composant l'avenue de l'Équinoxe, mesurant soixante et onze mètres et soixante-neuf centièmes (71,69 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant six mètres et un centième (6,01 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant trois mètres et trente-six centièmes (3,36 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon intérieur de neuf mètres (9,00 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie cinq mille six cent quatre-vingt-six mètres carrés et sept dixièmes (5 686,7 m<sup>2</sup>) distraction faite de la superficie des lots 6 307 519 et 6 329 107 ainsi que de la superficie globale du lot 6 388 820.

**Lot 6 332 848 (Partie commune - extérieure)**

**De l'altitude 58,94 jusqu'au zénith (CGVD28)**

De l'altitude 58,57 jusqu'au zénith (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT (6 332 848)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant cent cinquante mètres et trente-neuf centièmes (150,39 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 135 237, mesurant soixante-treize mètres et vingt-six centièmes (73,26 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 135 226 composant la rue des Éclaircies, mesurant cent

cinquante-six mètres et sept centièmes (156,07 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 135 236 composant l'avenue de l'Équinoxe, mesurant soixante et onze mètres et soixante-neuf centièmes (71,69 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant six mètres et un centième (6,01 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 110 822 composant le boulevard du Quartier, mesurant trois mètres et trente-six centièmes (3,36 m) le long d'un arc de cercle ayant un rayon intérieur de neuf mètres (9,00 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie cinq mille six cent quatre-vingt-six mètres carrés et sept dixièmes (5 686,7 m<sup>2</sup>) distraction faite de la superficie des lots 6 307 519, 6 329 107 et 6 388 821.

#### **Lot 6 332 849 (Partie commune - stationnement souterrain)**

##### **Du nadir à l'altitude 22,10 mètres (CGVD28)**

Du nadir à l'altitude 21,73 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF (6 332 849)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant soixante et un mètres et quarante-six centièmes (61,46 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant cinq mètres et soixante-deux centièmes (5,62 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant onze mètres et cinquante-huit centièmes (11,58 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 307 518, mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (28,98 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 329 105, mesurant vingt-six mètres et vingt-six centièmes (26,26 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 329 105, mesurant trente-deux mètres et soixante-deux centièmes (32,62 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant quarante-six mètres et quatorze centièmes (46,14 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinquante-cinq mètres et trois centièmes (55,03 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant sept centièmes de mètre (0,07 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant douze mètres et dix-huit centièmes (12,18 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie trois mille neuf cent cinquante-deux mètres carrés et trois dixièmes (3 952,3 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 332 849 (Partie commune - stationnement souterrain)**

**De l'altitude 22,10 mètres à l'altitude 22,35 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,73 mètres à l'altitude 21,98 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF (6 332 849)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant soixante et un mètres et quarante-six centièmes (61,46 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant cinq mètres et soixante-deux centièmes (5,62 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant onze mètres et cinquante-huit centièmes (11,58 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 307 518, mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (28,98 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 329 105, mesurant vingt-six mètres et vingt-six centièmes (26,26 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 329 105, mesurant trente-deux mètres et soixante-deux centièmes (32,62 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant quarante-six mètres et quatorze centièmes (46,14 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinquante-cinq mètres et trois centièmes (55,03 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant sept centièmes de mètre (0,07 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant douze mètres et dix-huit centièmes (12,18 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie trois mille cinq cent soixante et onze mètres carrés et deux dixièmes (3 571,2 m<sup>2</sup>) distraction faite de la superficie du lot 6 388 819.

**Lot 6 332 849 (Partie commune - stationnement souterrain)**

**De l'altitude 22,35 mètres à l'altitude 22,71 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,98 mètres à l'altitude 22,34 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF (6 332 849)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure régulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant dix-huit mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (18,84 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant soixante-deux mètres et treize centièmes (62,13 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 819, mesurant

dix-huit mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (18,84 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant soixante-deux mètres et treize centièmes (62,13 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie mille cent soixante-dix mètres carrés et cinq dixièmes (1 170,5 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 332 849 (Partie commune - stationnement souterrain)**

**De l'altitude 22,35 mètres à l'altitude 22,71 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,98 mètres à l'altitude 22,34 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF (6 332 849)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant sept mètres et soixante et un centièmes (7,61 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant vingt mètres et quatre-vingt-sept centièmes (20,87 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 819, mesurant sept mètres et soixante et un centièmes (7,61 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant vingt mètres et quatre-vingt-huit centièmes (20,88 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie cent cinquante-huit mètres carrés et neuf dixièmes (158,9 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 332 851 (Partie privative – commerciale C14)**

**De l'altitude 22,71 mètres à l'altitude 26,25 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 22,34 mètres à l'altitude 25,88 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN (6 332 851)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant douze mètres et soixante-dix-huit centièmes (12,78 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant dix mètres et vingt-deux centièmes (10,22 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 819, mesurant deux mètres et quarante-quatre centièmes (2,44 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant sept mètres et quatre-vingts centièmes (7,80 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot

6 388 819, mesurant un mètre et quatre-vingt-deux centièmes (1,82 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant un mètre et trente-quatre centièmes (1,34 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant un mètre et quatre-vingt-deux centièmes (1,82 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant quarante-quatre centièmes (0,44 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant deux mètres et vingt-trois centièmes (2,23 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant un mètre et trente-deux centièmes (1,32 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant six mètres et vingt-sept centièmes (6,27 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant vingt-deux mètres et soixante et un centièmes (22,61 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 819, mesurant un mètre et quarante-sept centièmes (1,47 m) le long de cette limite; vers l'Est par le lot 6 388 819, mesurant deux mètres et cinquante-deux centièmes (2,52 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant un mètre et quatre-vingt-seize centièmes (1,96 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 819, mesurant deux mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (2,98 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant un mètre et soixante-huit centièmes (1,68 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant six centièmes de mètre (0,06 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant deux mètres et quatre-vingt-dix centièmes (2,90 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant cinq mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (5,84 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant neuf mètres et quatre-vingts centièmes (9,80 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 819, mesurant dix-huit mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (18,84 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant soixante-deux mètres et treize centièmes (62,13 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie neuf cent soixante-dix-neuf mètres carrés et six dixièmes (979,6 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 332 851 (Partie privative – commerciale C14)**

**De l'altitude 26,25 mètres à l'altitude 29,22 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 25,88 mètres à l'altitude 28,85 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT CINQUANTE ET UN (6 332 851)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant douze mètres et soixante-dix-huit centièmes (12,78 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant dix mètres et vingt-deux centièmes (10,22 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 819, mesurant deux mètres et quarante-quatre centièmes (2,44 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant sept mètres et quatre-vingts centièmes (7,80 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 819, mesurant un mètre et quatre-vingt-deux centièmes (1,82 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant un mètre et trente-quatre centièmes (1,34 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant un mètre et quatre-vingt-deux centièmes (1,82 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant quarante-quatre centièmes (0,44 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant quarante-sept centièmes de mètre (0,47 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant trente-deux mètres et soixante-huit centièmes (32,68 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant deux mètres et vingt centièmes (2,20 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant quinze centièmes de mètre (0,15 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant cinq mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (5,84 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 819, mesurant neuf mètres et quatre-vingts centièmes (9,80 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 819, mesurant dix-huit mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (18,84 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant soixante-deux mètres et treize centièmes (62,13 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie sept cent soixante-trois mètres carrés et un dixième (763,1 m<sup>2</sup>).

Le lot 6 332 851 contient un volume total d'environ cinq mille cent trente-quatre mètres cubes (5 734 m<sup>3</sup>).



**Lot 6 388 819 (Partie privative – commerciale C14 – lot transitoire)**

**De l'altitude 22,10 mètres à l'altitude 22,35 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,73 mètres à l'altitude 21,98 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT DIX-NEUF (6 388 819)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 849, mesurant dix-neuf mètres et soixante et un centièmes (19,61 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 849, mesurant cinq mètres et soixante et un centièmes (5,61 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 849, mesurant un mètre et quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 849, mesurant quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m), le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 849, mesurant dix-sept mètres et soixante-dix-huit centièmes (17,78 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 849, mesurant vingt mètres et quatre-vingt-sept centièmes (20,87 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie trois cent quatre-vingt-un mètres carrés et un dixième (381,1 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 388 819 (Partie privative – commerciale C14 – lot transitoire)**

**De l'altitude 22,35 mètres à l'altitude 22,71 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 21,98 mètres à l'altitude 22,34 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT DIX-NEUF (6 388 819)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinquante-six mètres et vingt-cinq centièmes (56,25 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-quatre mètres et trente et un centièmes (24,31 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant trente et un mètres et quatre-vingt-huit centièmes (31,88 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant quarante-trois mètres et quarante-six centièmes (43,46 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-quatre mètres et trente-six centièmes (24,36 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant soixante-sept mètres et soixante-dix-sept centièmes (67,77 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie mille quatre-vingt-seize mètres carrés et neuf dixièmes (1 096,9 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 388 819 (Partie privative – commerciale C14 – lot transitoire)**

**De l'altitude 22,71 mètres à l'altitude 26,25 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 22,34 mètres à l'altitude 25,88 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT DIX-NEUF (6 388 819)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinquante-six mètres et vingt-cinq centièmes (56,25 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-quatre mètres et trente et un centièmes (24,31 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant trente et un mètres et quatre-vingt-huit centièmes (31,88 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant quarante-trois mètres et quarante-six centièmes (43,46 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-quatre mètres et trente-six centièmes (24,36 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant soixante-sept mètres et soixante-dix-sept centièmes (67,77 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie mille quatre cent quarante-six mètres carrés et sept dixièmes (1 446,7 m<sup>2</sup>) distraction faite de la superficie du lot 6 332 851.

**Lot 6 388 819 (Partie privative – commerciale C14 – lot transitoire)**

**De l'altitude 26,25 mètres à l'altitude 29,22 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 25,88 mètres à l'altitude 28,85 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT DIX-NEUF (6 388 819)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant trente-cinq mètres et quatre-vingt-seize centièmes (35,96 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 820, mesurant treize mètres et cinquante-huit centièmes (13,58 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 820, mesurant dix-sept mètres et soixante-dix centièmes (17,70 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 820, mesurant onze mètres et quarante-

neuf centièmes (11,49 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 820, mesurant deux mètres et trente-sept centièmes (2,37 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 388 820, mesurant vingt-sept mètres et soixante-douze centièmes (27,72 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 820, mesurant huit mètres et quarante-huit centièmes (8,48 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant quatorze mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (14,98 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-quatre mètres et trente-six centièmes (24,36 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant soixante-sept mètres et soixante-dix-sept centièmes (67,77 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie sept cent quarante mètres carrés et un dixième (740,1 m<sup>2</sup>) distraction faite de la superficie du lot 6 332 851.

Le lot 6 388 819 contient un volume total d'environ sept mille huit cent dix mètres cubes (7 810 m<sup>3</sup>).

#### **Lot 6 388 820 (Partie commune)**

**De l'altitude 26,25 mètres à l'altitude 29,22 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 25,88 mètres à l'altitude 28,85 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT (6 388 820)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant vingt mètres et vingt-neuf centièmes (20,29 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-quatre mètres et trente et un centièmes (24,31 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant trente et un mètres et quatre-vingt-huit centièmes (31,88 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-huit mètres et quarante-huit centièmes (28,48 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 388 819, mesurant huit mètres et quarante-huit centièmes (8,48 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant vingt-sept mètres et soixante-douze centièmes (27,72 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant deux mètres et trente-sept centièmes (2,37 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant onze mètres et quarante-neuf centièmes (11,49 m) le long de cette limite; vers le Nord-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant dix-sept mètres et soixante-dix centièmes (17,70 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 388 819, mesurant treize mètres et cinquante-huit centièmes (13,58 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie globale neuf cent vingt-trois mètres carrés et un dixième (923,1 m<sup>2</sup>).

**Lot 6 388 820 (Partie commune)**

**De l'altitude 29,22 mètres à l'altitude 58,94 mètres (CGVD28)**

De l'altitude 28,85 mètres à l'altitude 58,57 mètres (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT (6 388 820)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinquante-six mètres et vingt-cinq centièmes (56,25 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-quatre mètres et trente et un centièmes (24,31 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant trente et un mètres et quatre-vingt-huit centièmes (31,88 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant quarante-trois mètres et quarante-six centièmes (43,46 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-quatre mètres et trente-six centièmes (24,36 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant soixante-sept mètres et soixante-dix-sept centièmes (67,77 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie globale deux mille quatre cent vingt-six mètres carrés et trois dixièmes (2 426,3 m<sup>2</sup>).

Le lot 6 388 820 contient un volume global total d'environ trente mille huit cent cinquante-huit mètres cubes (30 858 m<sup>3</sup>).

**Lot 6 388 821 (Partie privative – lot transitoire)**

**De l'altitude 58,94 mètres jusqu'au zénith (CGVD28)**

De l'altitude 58,57 mètres jusqu'au zénith (CGVD2013)

Le lot **SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT VINGT ET UN (6 388 821)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la municipalité de la Ville de Brossard, de figure irrégulière, bornée et plus explicitement décrite comme suit: vers le Nord-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant cinquante-six mètres et vingt-cinq centièmes (56,25 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-quatre mètres et trente et un centièmes (24,31 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848,

mesurant trente et un mètres et quatre-vingt-huit centièmes (31,88 m) le long de cette limite; vers le Nord-Est par le lot 6 332 848, mesurant quarante-trois mètres et quarante-six centièmes (43,46 m) le long de cette limite; vers le Sud-Est par le lot 6 332 848, mesurant vingt-quatre mètres et trente-six centièmes (24,36 m) le long de cette limite; vers le Sud-Ouest par le lot 6 332 848, mesurant soixante-sept mètres et soixante-dix-sept centièmes (67,77 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie globale deux mille quatre cent vingt-six mètres carrés et trois dixièmes (2 426,3 m<sup>2</sup>).

L'emplacement ci-haut décrit est sujet à une vérification notariale des titres et des servitudes.

### **3. DATE DES RECHERCHES**

Les recherches au Registre foncier du Québec ont été complétées le 15 janvier 2021.

### **4. RÉFÉRENCE AU DERNIER ACTE D'ACQUISITION**

Les derniers actes d'acquisition respectivement inscrits contre les lots privatifs à l'étude vont comme suit :

Concernant le lot 6 332 851, les derniers actes d'acquisition à l'index des immeubles consistent en une vente inscrite le 17 septembre 2020 sous le numéro 25 689 624 ainsi qu'en une reconnaissance du droit de propriété au sein du 2<sup>e</sup> amendement à la déclaration de copropriété inscrite le 15 janvier 2021 sous le numéro 25 994 324, indiquant **9380-5018 QUÉBEC INC.** comme propriétaire.

Concernant le lot 6 388 819, le dernier acte d'acquisition à l'index des immeubles consiste en une cession au sein du deuxième amendement à la déclaration de copropriété inscrite le 15 janvier 2021 sous le numéro 25 994 324 indiquant **9380-5018 QUÉBEC INC.** comme propriétaire.

Concernant les lots 6 388 821 à 6 389 007, le dernier acte d'acquisition à l'index des immeubles consiste en une vente inscrite le 17 septembre 2020 sous le numéro 25 689 625, indiquant **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOLAR CONDO TOUR 2** comme propriétaire.

## **5. HISTORIQUE CADASTRAL (pour l'emplacement sous étude seulement)**

### **Couches cadastrales**

La couche cadastrale sous-jacente des lots 6 388 819 à 6 389 007 était composée du lot 6 332 850 du cadastre du Québec.

La couche cadastrale sous-jacente du lot 6 329 105 était composée d'une partie du lot 6 250 509.

La couche cadastrale sous-jacente des lots 6 332 848 à 6 332 851 était composée d'une partie du lot 6 307 517.

La couche cadastrale sous-jacente des lots 6 307 517 et 6 307 518 était composée d'une partie du lot 6 250 508.

La couche cadastrale sous-jacente du lot 6 250 508 était composée du lot 3 415 317 et d'une partie du lot 6 135 225.

La couche cadastrale sous-jacente du lot 6 135 225 était composée d'une partie des lots 3 415 316, 6 110 823 et 6 110 826.

La couche cadastrale sous-jacente du lot 6 110 826 était composée d'une partie du lot 3 402 770.

La couche cadastrale sous-jacente du lot 6 110 823 était composée d'une partie du lot 2 702 120.

La couche cadastrale sous-jacente du lot 2 702 120 était composée du lot 2197 du cadastre de la Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine.

La couche cadastrale sous-jacente du lot 2197 était composée d'une partie du lot 153 du cadastre de la Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine.

La couche cadastrale sous-jacente des lots 3 402 770, 3 415 316 et 3 415 317 était composée d'une partie du lot 153 du cadastre de la Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine.

### **Date d'établissement**

Les lots 6 388 819 à 6 389 007 ont été déposés au Registre foncier du Québec le 27 novembre 2020.

Les lots 6 332 848 à 6 332 851 ont été déposés le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Le lot 6 329 105 a été déposé le 11 septembre 2019.

Les lots 6 307 517 et 6 307 518 ont été déposés le 12 juillet 2019.

Le lot 6 250 508 a été déposé le 5 octobre 2018.

Le lot 6 135 225 a été déposé le 15 janvier 2018.

Les lots 6 110 823 et 6 110 826 ont été déposés le 24 novembre 2017.

Les lots 2 702 120, 3 402 770, 3 415 316 et 3 415 317 ont été déposés le 19 novembre 2004.

Le lot 2197 a été déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2004.

Le lot 153 a été déposé le 2 novembre 1867.

## **6. CONCORDANCE AVEC LES TITRES, LE CADASTRE ET L'OCCUPATION**

Les limites, les dimensions et la contenance sont en conformité avec les limites, les dimensions et la contenance mentionnées aux titres, au cadastre et à l'occupation, à l'exception de l'empiètement mentionné au chapitre 8, mais régularisé par l'acte 25 083 628.

Le tout sous réserve des aménagements extérieurs effectués dans le cadre d'un projet d'ensemble dont fait partie le présent emplacement et des servitudes apparentes et/ou projetées qui pourraient affecter ledit emplacement.

Il est à noter vu les conditions de chantier sur les lieux, que certaines occupations n'ont pas été localisées et devront l'être lors de la production d'un certificat de localisation ultérieur, après construction. Tel qu'indiqué au feuillet 2 de 13 du plan ci-joint, des murs intérieurs au rez-de-chaussée et 2<sup>e</sup> étage ainsi que l'altitude des planchers de béton des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étage devront être localisés afin de contrôler les occupations de toutes les fractions constituant le bâtiment RC5/C14.

Le cas échéant, les marques d'occupation qui ne sont pas situées sur les limites de propriété peuvent entraîner un effet sur la possession pouvant mener à la prescription.

Par ailleurs, la position des limites (autres que celles bornées, le cas échéant) de cette propriété montrée sur le plan ci-joint est basée sur mon opinion professionnelle rendue suite à une analyse foncière à l'égard des titres de propriété, du cadastre et de l'occupation des lieux. La présente

opinion professionnelle n'est pas opposable aux tiers ni aux propriétaires voisins.

De plus, la correspondance entre les lots servant d'unités d'habitation et les numéros d'appartement est telle qu'indiquée ci-après.

## **7. COPROPRIÉTÉ**

La copropriété sous étude est sujette aux restrictions, obligations et servitudes de la déclaration de copropriété inscrite le 21 octobre 2019 sous le numéro 24 976 891, de son premier amendement inscrit les 12 et 17 juin 2020 sous les numéros 25 452 091 et 25 465 764 respectivement et de son deuxième amendement inscrit le 15 janvier 2021 sous le numéro 25 994 324.

Les lots communs qui font partie de la déclaration de copropriété sont : 6 307 518, 6 329 105 à 6 329 107, 6 332 848, 6 332 849 et 6 388 820 (voir les paragraphes concernant les lots communs au chapitre 2 du présent rapport).

Ladite déclaration de copropriété assujettit également les lots 6 332 851 et 6 388 819 (lot transitoire) comme parties privatives (fraction commerciale) et le lot 6 388 821 comme partie privative (lot transitoire).

### **MAGELLAN 2 UNITÉS PRIVATIVES RÉSIDENTIELLES NUMÉRO 5905, BOULEVARD DU QUARTIER**

#### **2<sup>e</sup> ÉTAGE**

<b>NUMÉROS DE LOTS</b>	<b>NUMÉROS D'APPARTEMENTS</b>	<b>SUPERFICIE (m<sup>2</sup>)</b>
6 388 822	204	55,1
6 388 823	206	54,7
6 388 824	208	53,2
6 388 825	210	89,9
6 388 826	212	84,8
6 388 827	214	83,9
6 388 828	216	88,8
6 388 829	219	92,1



### 3<sup>e</sup> ÉTAGE

NUMÉROS DE LOTS	NUMÉROS D'APPARTEMENTS	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
6 388 830	301	100,3
6 388 831	302	76,1
6 388 832	303	93,4
6 388 833	304	61,6
6 388 834	305	61,0
6 388 835	306	86,0
6 388 836	307	63,5
6 388 837	308	82,6
6 388 838	309	90,7
6 388 839	310	89,5
6 388 840	311	102,8
6 388 841	312	85,0
6 388 842	313	114,7
6 388 843	314	84,0
6 388 844	315	84,9
6 388 845	316	89,3
6 388 846	317	85,2
6 388 847	319	92,4

### 4<sup>e</sup> ÉTAGE

NUMÉROS DE LOTS	NUMÉROS D'APPARTEMENTS	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
6 388 848	401	100,6
6 388 849	402	76,6
6 388 850	403	93,6
6 388 851	404	61,4
6 388 852	405	61,1
6 388 853	406	86,0
6 388 854	407	63,7
6 388 855	408	82,8
6 388 856	409	90,7
6 388 857	410	89,9
6 388 858	411	102,7
6 388 859	412	85,3
6 388 860	413	115,1
6 388 861	414	84,1
6 388 862	415	85,2
6 388 863	416	89,2
6 388 864	417	85,3
6 388 865	419	92,5

5<sup>e</sup> ÉTAGE

NUMÉROS DE LOTS	NUMÉROS D'APPARTEMENTS	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
6 388 866	501	101,0
6 388 867	502	76,6
6 388 868	503	94,0
6 388 869	504	61,3
6 388 870	505	61,3
6 388 871	506	86,0
6 388 872	507	63,9
6 388 873	508	82,7
6 388 874	509	90,9
6 388 875	510	90,0
6 388 876	511	103,1
6 388 877	512	86,0
6 388 878	513	116,7
6 388 879	514	85,0
6 388 880	515	85,4
6 388 881	516	89,4
6 388 882	517	85,5
6 388 883	519	92,8

6<sup>e</sup> ÉTAGE

NUMÉROS DE LOTS	NUMÉROS D'APPARTEMENTS	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
6 388 884	601	101,0
6 388 885	602	76,6
6 388 886	603	94,0
6 388 887	604	61,5
6 388 888	605	61,3
6 388 889	606	86,0
6 388 890	607	64,0
6 388 891	608	82,8
6 388 892	609	90,9
6 388 893	610	90,0
6 388 894	611	103,1
6 388 895	612	86,1
6 388 896	613	116,9
6 388 897	614	85,1
6 388 898	615	85,4
6 388 899	616	89,5
6 388 900	617	85,4
6 388 901	619	93,0

7<sup>e</sup> ÉTAGE

NUMÉROS DE LOTS	NUMÉROS D'APPARTEMENTS	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
6 388 902	701	101,0
6 388 903	702	76,7
6 388 904	703	93,9
6 388 905	704	61,5
6 388 906	705	61,3
6 388 907	706	86,0
6 388 908	707	64,0
6 388 909	708	83,0
6 388 910	709	90,9
6 388 911	710	90,0
6 388 912	711	103,1
6 388 913	712	86,0
6 388 914	713	117,1
6 388 915	714	85,0
6 388 916	715	85,6
6 388 917	716	89,3
6 388 918	717	85,7
6 388 919	719	93,1

8<sup>e</sup> ÉTAGE

NUMÉROS DE LOTS	NUMÉROS D'APPARTEMENTS	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
6 388 920	801	101,0
6 388 921	802	76,7
6 388 922	803	93,9
6 388 923	804	61,5
6 388 924	805	61,3
6 388 925	806	86,2
6 388 926	807	64,0
6 388 927	808	83,1
6 388 928	809	91,1
6 388 929	810	90,0
6 388 930	811	102,8
6 388 931	812	86,0
6 388 932	813	117,2
6 388 933	814	85,0
6 388 934	815	85,6
6 388 935	816	89,3
6 388 936	817	85,6
6 388 937	819	93,2

9<sup>e</sup> ÉTAGE

NUMÉROS DE LOTS	NUMÉROS D'APPARTEMENTS	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
6 388 938	901	101,0
6 388 939	902	76,7
6 388 940	903	93,9
6 388 941	904	61,5
6 388 942	905	61,4
6 388 943	906	86,2
6 388 944	907	64,0
6 388 945	908	83,0
6 388 946	909	91,0
6 388 947	910	90,0
6 388 948	911	102,9
6 388 949	912	86,1
6 388 950	913	117,2
6 388 951	914	85,0
6 388 952	915	85,6
6 388 953	916	89,2
6 388 954	917	85,6
6 388 955	919	93,2

10<sup>e</sup> ÉTAGE

NUMÉROS DE LOTS	NUMÉROS D'APPARTEMENTS	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
6 388 956	1001	101,0
6 388 957	1002	76,9
6 388 958	1003	93,9
6 388 959	1004	61,4
6 388 960	1005	61,4
6 388 961	1006	86,2
6 388 962	1007	64,0
6 388 963	1008	83,1
6 388 964	1009	91,0
6 388 965	1010	90,0
6 388 966	1011	103,0
6 388 967	1012	86,1
6 388 968	1013	117,2
6 388 969	1014	85,0
6 388 970	1015	85,6
6 388 971	1016	89,2
6 388 972	1017	85,6
6 388 973	1019	93,2

11<sup>e</sup> ÉTAGE

NUMÉROS DE LOTS	NUMÉROS D'APPARTEMENTS	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
6 388 974	1101	101,1
6 388 975	1102	76,8
6 388 976	1103	94,1
6 388 977	1104	61,3
6 388 978	1105	61,3
6 388 979	1106	86,2
6 388 980	1107	64,0
6 388 981	1108	83,0
6 388 982	1109	91,1
6 388 983	1110	89,8
6 388 984	1111	103,2
6 388 985	1112	86,2
6 388 986	1113	117,2
6 388 987	1114	85,0
6 388 988	1115	85,6
6 388 989	1116	89,3
6 388 990	1117	85,6
6 388 991	1119	93,0

12<sup>e</sup> ÉTAGE

NUMÉROS DE LOTS	NUMÉROS D'APPARTEMENTS	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
6 388 992	1201	129,1
6 388 993	1202	103,0
6 388 994	1203	101,9
6 388 995	1204	61,3
6 388 996	1205	63,8
6 388 997	1206	86,2
6 388 998	1207	91,3
6 388 999	1208	83,1
6 389 000	1209	103,1
6 389 001	1210	90,0
6 389 002	1211	117,1
6 389 003	1212	86,2
6 389 004	1213	114,2
6 389 005	1214	85,0
6 389 006	1215	123,3
6 389 007	1216	115,9

## **8. EMPIÈTEMENTS ET SURPLOMBS**

Le mur de béton érigé à l'extrémité Nord-Est de l'emplacement sous étude contiguë avec le lot 6 135 237 empiète légèrement sur ce dernier, le tout tel que montré sur le feuillet 2 de 13 du plan ci-joint. Ce mur sépare d'un côté les deux (2) niveaux de stationnements souterrains de l'emplacement sous étude et de l'autre côté les deux (2) niveaux de stationnements souterrains du bâtiment (RPA). La structure de ce mur semble indépendante de la construction voisine bien que ce mur serve de limite physique vers le Sud-Ouest desdits deux (2) niveaux de stationnements situés sur le lot 6 135 237. Une servitude d'empiètement et d'utilisation de ce mur par le voisin a été publiée sous le numéro 25 083 628 le 5 décembre 2019 et régularise cette situation.

Tout empiètement réciproque ou autre pouvant exister entre les parties privatives ou avec les parties communes du projet **SOLAR MAGELLAN, MAGELLAN 2 ET MAGELLAN 3** est couvert par la déclaration de copropriété et ses amendements tels que désignée au chapitre 7 du présent rapport.

Il n'y a aucun autre empiètement affectant cette propriété.

## **9. MITOYENNETÉ**

Les murs entre les parties privatives sont mitoyens, à moins d'indications contraires aux plans ci-joints.

## **10. VUES**

Il n'y a aucune vue illégale affectant cette propriété.

Toute vue illégale pouvant exister entre les parties privatives ou avec les parties communes du projet **SOLAR MAGELLAN, MAGELLAN 2 ET MAGELLAN 3** est couverte par la déclaration de copropriété et ses amendements tels que désignée au chapitre 7 du présent rapport.

## **11. SERVITUDES INSCRITES COMME TELLES À L'INDEX DES IMMEUBLES ET AU REGISTRE FONCIER**

La copropriété sous étude est sujette aux restrictions, obligations et servitudes de la déclaration de copropriété inscrite le 21 octobre 2019 sous le numéro 24 976 891, de son premier amendement inscrit les 12 et 17 juin 2020 sous les numéros 25 452 091 et 25 465 764 respectivement et de son deuxième amendement inscrit le 15 janvier 2021 sous le numéro 25 994 324.

Il existe deux servitudes de non-construction et d'architecture en faveur et contre l'emplacement sous étude, ainsi que de restriction d'usage en faveur de l'emplacement sous étude publiées les 23 janvier 2018 et 24 janvier 2018 sous les numéros 23 616 213 et 23 619 763.

Ces deux (2) servitudes ont été amendées pour ajouter des lots et tenir compte des modifications cadastrales, ainsi que l'ajout d'une interdiction d'usage contre l'emplacement sous étude publiée le 31 octobre 2018 sous le numéro 24 230 816.

Il existe une servitude d'Hydro-Québec sur une partie du lot 6 332 848 publiée le 6 octobre 2020 sous le numéro 25 741 002, tel que montré au feuillet 1 de 13 du plan ci-joint.

Il n'y a aucune autre servitude inscrite affectant ledit emplacement.

## **12. SERVITUDES APPARENTES**

Il existe un tunnel afin de se diriger vers « **Place de la Gare** » dont l'entrée est située à l'extrémité Sud du lot 6 332 848. Une entente avec la Ville de Brossard devrait se faire incessamment afin de régulariser cette situation. À cet effet, une opération cadastrale est présentement en cours afin de cadastrer ledit tunnel.

Il n'y a aucune autre servitude apparente affectant ledit emplacement sauf celles qui peuvent exister pour fins d'utilité publique usuelles et celles qui pourraient affecter les lots voisins à cause des travaux en cours sur cet emplacement.

## **13. BORNAGE**

Aucune limite de l'emplacement n'a fait l'objet d'un bornage.

Il est à noter que les limites de propriété d'un emplacement détenu ou non en copropriété, ne peuvent être considérées comme définitives, permanentes et irrévocables que si elles ont été établies par procès-verbal de bornage.

## **14. RÉSERVE ET AVIS D'EXPROPRIATION**

Il n'y a aucune réserve ni aucun avis d'expropriation inscrit au registre foncier contre ledit emplacement.

#### **15. PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE**

Cet emplacement n'est pas situé dans une aire retenue en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1).

#### **16. PATRIMOINE CULTUREL**

Concernant le bien-fonds ci-haut décrit :

Aucun avis n'est inscrit au registre du Patrimoine culturel du Québec et, aucun avis n'est actuellement déposé au registre foncier (index aux immeubles) en vertu de la Loi sur le Patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002).

De plus, ce bien-fonds n'est pas cité comme bien patrimonial ni situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'un site patrimonial décrété en vertu du règlement municipal de zonage.

#### **17. POSITION DES BÂTIMENTS**

Suivant mon opinion, la position du bâtiment en construction sur ledit emplacement rencontre les exigences des règlements municipaux de zonage en ce qui a trait aux marges minimales requises actuellement.

#### **18. ZONAGE MUNICIPAL**

Cet emplacement est situé dans la zone MC-662 du règlement de zonage municipal.

#### **19. ZONE D'INONDATION**

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau, signée en 1976 et ses modifications subséquentes.

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage pris en vertu du décret concernant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, chapitre Q-2, r.35).



## **20. ZONE DE PROTECTION**

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone de protection, d'une bande de protection, d'une zone d'inondation ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

## **21. ZONAGE AÉRIEN**

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone aéroportuaire, établie par un règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique (L.R.C. 1985, c. A-2) et déposé au bureau de la publicité des droits.

## **22. ENSEMBLE IMMOBILIER**

L'immeuble ne présente aucun élément apparent d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la Loi sur la Régie du logement (RLRQ, c. R-8.1).

## **22. MESURES ET PLAN**

Toutes les mesures données dans le présent certificat sont en mètres (SI) et le tout tel que montré sur la copie ci-jointe du plan préparé par le soussigné, le 29 janvier 2021.

Ce rapport et le plan qui l'accompagne font partie intégrante du certificat de localisation qui a été préparé à la demande de **Me KATRINE LALONDE**, notaire, pour **DEVIMCO IMMOBILIER INC., SYNDICAT MAGELLAN** et **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOLAR CONDO TOUR 2**, dans le but d'une transaction spécifique, soit une vente et/ou l'obtention de financement et ne peut être utilisé ou invoqué à d'autres fins sans une autorisation écrite de l'arpenteur-géomètre soussigné.

Les observations effectuées lors de la préparation de ce certificat de localisation ont été vérifiées par le soussigné, conformément aux paragraphes 1 à 23 de l'article 9 du règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal, ce vingt-neuvième jour du mois de janvier, de l'an deux mille vingt et un (29 janvier 2021).

Minute: 2691  
Plan: I 50228  
Référence: 2016-09-09

**YVES CHATELOIS**  
arpenteur-géomètre  
3285, boul. Cavendish, bureau 300  
Montréal (Québec)  
H4B 2L9  
Tél.: (514) 489-9708

CONFORME À L'ORIGINAL

Le

\_\_\_\_\_  
arpenteur-géomètre